

"Certains Etats membres, oubliant la poutre qu'ils ont dans leur oeil, s'acharnent à dénoncer la paille qui est dans l'oeil de la Commission." C'est en ces termes que s'est exprimé M. J. Delors, Président de la Commission des Communautés européennes, lors de la présentation du programme de travail de la Commission des CE pour 1993-1994 au Parlement européen le 10 février 1993. Un constat fait par M. J. Delors à propos de certains Etats membres qui critiquent le fonctionnement non démocratique des institutions européennes.

La Commission européenne, quel programme pour 93-94 ?

Avant-propos

Au moment où le monde traverse une crise économique, le marché unique risque de devoir faire face à de nouvelles difficultés (p. 6-7)

Le président de la Commission des Communautés européennes, M. J. Delors, a présenté, devant le Parlement européen, le programme de travail de la Commission pour 1993-1994. Bien que confrontée à de nombreux problèmes, la Commission "a trop le sens de ses devoirs pour céder à la tentation de fuite en avant ou pour se confiner dans l'autocensure". Elle veut rester le moteur du développement européen (p. 1-2).

Les Etats-Unis ont aussi des difficultés, ce qui rend les discussions dans le cadre du GATT laborieuses. Pourtant, tout le monde pense qu'un accord est proche. C'est ce que la CE espère de tout coeur (p. 3).

Entre-temps, un conflit armé dans l'ex-Yougoslavie atteste de la CE a ses limites. La CE n'a pas encore de dimension politique comparable à sa puissance économique. Un bref retour en arrière sur ce conflit (p. 4-5).

L'Europe possède une autre dimension: la culture: Anvers 93 en sera la preuve, en tant que ville européenne de la culture en 1993 (p. 8-9).

Pour favoriser la formation des jeunes, la CE a développé plusieurs programmes à leur intention. Pourquoi de tels programmes? (p.10).

Les entreprises ont établi, avec l'aide de la Commission, un réseau d'information à travers les 12 Etats membres de la Commission et même au-delà. Comment fonctionnent ces Euro-Info Centres? La fiche de la page 15 vous en donne un bref aperçu.



J.F. van den Broeck,
Directeur du Bureau en Belgique
de la Commission des
Communautés européennes.

Un des principaux axes de travail de la Commission aura trait au marché unique. L'entrée en vigueur du marché unique n'a pas mis fin au travail de la Commission en la matière. La Commission en est consciente et en a fait une de ses principales préoccupations pour les années 1993 et 1994 alors que la libre circulation des services, des capitaux et des marchandises est réalisée. Certes, quelques lois européennes doivent encore être adoptées, mais le plus gros du travail est achevé. Les lois européennes restant à adopter ont trait à la fiscalité indirecte pour certains produits ou services, au cabotage routier et aux échanges pour certains produits spécifiques.

La libre circulation des personnes pose, elle, un problème d'interprétation entre le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark, d'une part, et, d'autre part, les 9 autres pays de la Communauté. Maintenant, il faudra aussi gérer le marché unique et la Commission exercera une surveillance rigoureuse.

►► **Initiative de croissance**

Autre axe du Programme de travail de la Commission: l'initiative européenne de croissance. Le chômage s'accroît partout en Europe. La croissance économique est faible. L'Europe a créé un Fonds européen d'investissement dont le capital de 2 milliards d'ECU servira à garantir des programmes d'infrastructure ou des projets d'investissement des PME.

De plus, un mécanisme temporaire de prêt de 5 milliards d'ECU doit être créé et visera à financer des projets d'infrastructure. Le but de l'initiative européenne de croissance est de donner aux citoyens européens le sentiment que l'Europe les a entendus. Cette initiative n'est pas un remède miracle, mais l'expression de la volonté de sortir du marasme économique.

Europe sociale

Le programme de travail de la Commission contient un volet social. Pour M. J. Delors, l'Europe économique doit s'accompagner d'une Europe sociale pour aller de l'avant. Or, la Charte sociale demeure au niveau des vœux pieux. L'Europe sociale est l'actuel talon d'Achille de la CE. La Commission ne se décourage pas et va redéposer des propositions auprès du Conseil des ministres.

Information

La Commission entend également mieux informer le citoyen. Sur base du rapport que doit rendre un groupe d'experts à la fin du mois de mars, la Commission mettra en oeuvre une série d'actions. Le but final étant de diffuser plus largement et plus efficacement l'information.

Fonds de cohésion et politique extérieure

Le Traité de Maastricht qui, à ce jour, doit encore être ratifié par le Danemark et le Royaume-Uni devrait entrer en vigueur dans le courant de 1993. Cela signifiera que l'Institut monétaire européen devra être créé pour le 1er janvier 1994.

Le Fonds de cohésion deviendra également une réalité. Pour ce rappel, le Fonds de cohésion viendra en aide aux quatre pays les moins développés, à savoir le Portugal, l'Espagne, la Grèce et l'Irlande.

Au niveau de la politique extérieure, les négociations d'élargissement ont débuté avec l'Autriche, la Suède et la Finlande. La Commission soumettra, dans les plus brefs délais, son avis sur la demande d'adhésion de la Norvège.

La Commission insiste aussi sur la nécessité de conclure un accord au niveau de l'Uruguay Round sur les dossiers en suspens. □



Depuis le "Kennedy Round" (de 1964 à 1967),

les cycles de négociations dans le cadre du

GATT sont souvent dominés par la rivalité entre

les Etats-Unis et la Communauté européenne.



Etats-Unis

Communauté européenne: de nouveaux rapports ?

Grâce à la mise en place de la PAC (Politique Agricole Commune) en 1962 et son système d'aides directes à la production, la CEE –importatrice nette de blé au début des années 70– entre maintenant pour 20 % dans les exportations mondiales contre 36 % pour les Etats-Unis. Nette régression de l'empire américain dont les exportations se chiffraient à 45 % il y a quelques années. Désormais, les Etats-Unis et la CEE se disputent les grands pays acheteurs de blé, tels les pays de l'ex-URSS, la Chine et l'Egypte, représentant à eux trois 40 % des échanges mondiaux.

Exportations CEE

A partir de 1980, les pays de la CEE sont devenus de redoutables exportateurs aux yeux des Etats-Unis qui perdaient de plus en plus de parts de marché.

Cette évolution a entre autres poussé les principaux rivaux commerciaux de la Communauté européenne à se constituer des chasses gardées telles l'Amérique du Sud et l'Extrême-Orient, deux marchés en pleine expansion.

On comprend l'importance stratégique que prennent les produits agricoles (les céréales en particulier dont les ventes vont fortement se développer dans les années à venir vers la Chine, l'Asie, les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient).

Les négociations de l'Uruguay Round, entamées en 1986, comportent de multiples volets importants comme le textile, les services ou la propriété intellectuelle.

Mais l'agriculture reste au centre des enjeux stratégiques mondiaux sur lesquels les Etats-Unis cherchent à conserver la haute main.

Dans cette optique, les Américains désirent imposer des sanctions commerciales unilatérales à l'encontre de la CEE en raison d'un contentieux sur les échanges d'oléagineux (le soja principalement). En effet, les Etats-Unis reprochent à la CEE la politique de soutien pratiquée en faveur des producteurs d'oléagineux et attaquent la PAC dans ses principes et ses fonctions, dénonçant son excès de protection vis-à-vis de l'extérieur et des subventions trop élevées à l'intérieur des frontières. Ils souhaitent une réforme de la PAC fondée sur le contingentement de la production, afin d'en limiter les effets négatifs pour leur propre commerce. En outre, les Etats-Unis préconisaient un ensemble de dispositions qui imposeraient à la CEE (et en particulier la France) une baisse de la production et une hausse des importations.

Négociations

Le pré-accord conclu au mois de novembre entre la Commission des CE et les Etats-Unis en matière agricole devrait faire avancer les discussions sur les autres dossiers toujours en suspens. Pour Sir Leon Brittan, commissaire chargé du dossier GATT, toutes les parties présentes aux discussions ne peuvent que gagner à conclure un accord sur les dossiers en suspens. A l'heure actuelle, les négociations se poursuivent. □

RAPPORT ÉCONOMIQUE ANNUEL

Les perspectives de croissance économique seront faibles en 1993. La Belgique n'échappe pas à cette règle.

La croissance économique ne serait que 0,5 % contre 2,4 % en 1992 et 3,3 % en 1991.

Tel est un des enseignements qui ressort du rapport économique annuel établi par la Commission.

De plus, le chômage devrait s'accroître de 8,2 % en 1992 à 9,3 % en 1993.

Ceci ne devrait pas faciliter la tâche du gouvernement qui s'est engagé à ramener le déficit des finances publiques à 3 % du P.I.B.

En effet, plus de chômeurs impliquent plus de dépenses des pouvoirs publics et moins de recettes de cotisations sociales et d'impôt.

Le coût de la main-d'oeuvre étant particulièrement élevé, il conviendra d'en limiter les effets autant que possible et ce, afin que les sociétés belges puissent faire face à la concurrence mondiale en 1993.

o o o



La Communauté et l'ex-Yougoslavie : en attendant mieux ?

Sarajevo: grâce aux Jeux olympiques d'Hiver qu'elle avait accueillis en 1984, la ville avait presque réussi à lier son nom à autre chose

o o o BELGIQUE
TÉLÉPHONE AGRÉÉ

Suite à l'intervention de la Commission européenne, la Belgique a modifié sa législation en matière de radiocommunications privées.

Publié au Moniteur le 4 décembre 1992, ce texte permet désormais d'agréer sans essai préalable les appareils émetteurs et récepteurs de radiocommunications déjà homologués en Belgique sous une autre marque.

Les autorités belges ne peuvent donc plus saisir un téléphone sans fil déjà agréé sous une marque mais vendu sous une autre marque. La marque n'est pas un élément permettant de justifier la répétition de la procédure d'agrément.

qu'un assassinat considéré, à tort ou à raison, comme la cause ou le prétexte de la 1^{re} Guerre mondiale. Aujourd'hui, Sarajevo rejoint la longue liste des villes martyres, lieux symboles de conflits absurdes, de sièges interminables, de l'expression de l'idiotie au pouvoir. Toute l'Europe a entendu parler de son terrain de football qui sert de cimetière provisoire, à quelques centaines de mètres des anciennes pistes de ski...

Sans véritablement s'enflammer sur le sort des populations de l'ex-Yougoslavie, comme elle avait pu le faire sur le sort des Polonais puis des Roumains, l'opinion publique européenne s'inquiète de ces conflits armés chez nos voisins immédiats, en des sites où plusieurs millions d'Européens ont passé des vacances à peine exotiques.

Tout en marquant ses craintes sur le processus d'unification européenne, cette même opinion publique s'inquiète de la faiblesse de la Communauté dans ses tentatives de stopper les guerres yougoslaves. Il n'est certes pas inutile de faire le point sur les diverses initiatives prises par la Communauté à ce propos, même si l'actualité risque d'avancer très vite.

Relations officielles

Dès 1970, la Communauté européenne et la Yougoslavie ont signé un accord commercial devenu un traité de coopération en 1980. Ce traité a été suspendu en novembre 1991. En 1990, la Yougoslavie était devenue éligible aux bénéfices du programme PHARE (programme européen destiné aux pays de l'Europe centrale et orientale) mais cette décision a également été reportée fin 91. Au début des conflits, des réflexes historiques ont refait surface au sein de l'Europe des 12. En schématisant quelque peu, on pu constater que certains pays, principalement la France et le Royaume-Uni, manifestaient leur sympathie pour la cause serbe; d'autres pays, principalement l'Allemagne

et le Danemark, étaient plus proches de la Croatie et de la Slovénie. L'Allemagne a d'ailleurs été la première à reconnaître l'indépendance de ces deux nouveaux pays.

Heureusement, l'esprit de cohésion européenne l'a emporté et les 12 ont approuvé une position commune sur les principes à respecter avant de reconnaître officiellement les nouveaux Etats issus de l'ex-fédération yougoslave:

- instauration d'un régime démocratique (parlement, élections au suffrage universel)
- respect des Droits de l'Homme
- engagement des nouveaux Etats à respecter les frontières établies.

Fin 1991, les quatre Etats remplissaient ces conditions: la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine. La Slovénie et la Croatie ont été officiellement reconnues par la CE le 15 janvier 1992.

Le processus de reconnaissance pour la Bosnie a été interrompu par suite de la guerre



qui y prévaut et la reconnaissance de la Macédoine a été bloquée par la question de sa dénomination, la Grèce ne pouvant accepter qu'un nouveau pays s'appelle Macédoine alors que la Macédoine historique englobe une partie de la Grèce actuelle. Mais l'on s'achemine vers un compromis respectant les sensibilités des uns et des autres. Mais la Communauté ne reconnaît pas la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

Tentatives de médiation politique

Un geste politique essentiel fut la réunion, en août 1991, de la Conférence de Paix de La Haye, présidée par Lord Carrington et réunissant tous les belligérants.

Devenue Conférence de Londres, puis de Genève, cette initiative s'est quelque peu enlisée, même si elle a le mérite de laisser la porte ouverte à tous les dialogues.

En juillet 1991, la CE avait pris l'initiative d'envoyer des observateurs chargés de surveiller le respect des nombreux cessez-le-feu décidés par les belligérants; cinq de ces observateurs européens sont morts le 7 janvier 1992, leur avion ayant été abattu par l'armée fédérale yougoslave.

Le rôle politique de la CE dans ses tentatives de résoudre les conflits de l'ex-Yougoslavie est donc resté bien en-deçà des espérances. Jacques Delors l'a lui-même reconnu le 10 août dernier devant le Parlement européen, quand il a dit que "la CE n'est pas encore assez intégrée politiquement (...) pour imposer sa force de médiation dans des conflits extérieurs" (voir EURinfo n°169). Actuellement, les 12 se cherchent aussi une unité quant à l'opportunité d'une intervention armée ou même quant à l'installation d'un tribunal international chargé de juger les auteurs de crimes de guerre commis quotidiennement.

Commerce et assistance technique

Parallèlement à ses activités politiques, la Communauté n'est pourtant pas restée inactive et la Commission a continué ou a adapté divers programmes d'assistance aux nouveaux Etats et aux victimes des conflits. Entre juillet et décembre 1992, la Commission a débloqué des budgets d'un montant total de 145 millions d'ECU pour des programmes d'aide humanitaire en ex-Yougoslavie, après les 4,5 millions d'ECU d'aides d'urgence en mars et mai 1992.

Le programme PHARE a aussi débloqué 69 M d'ECU pour venir en aide à des réfugiés en Slovénie et au Monténégro tandis que le FEOGA (Fonds agricole) est intervenu pour 72,5 M d'ECU.

Des accords commerciaux ont été conclus avec la Croatie, la Slovénie, la Bosnie et la Macédoine. L'accord signé avec le Monténégro le 10 janvier 92 a été suspendu le 3 juin, au titre des sanctions économiques prises contre les belligérants.

La CE participe en outre à l'embargo décrété contre la Serbie et le Monténégro.

Enfin, des négociations sont actuellement en cours pour des accords commerciaux et économiques plus approfondis avec la Slovénie et la Croatie. □

TRANSPORT AÉRIEN: OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE

La Commission a ouvert le 1er février une enquête sur les conséquences pour le marché belge, de la fusion entre les compagnies aériennes British Airways et Dan Air. Le gouvernement belge avait demandé en novembre dernier à la Commission de vérifier si la fusion entre les deux compagnies aériennes ne créait pas une position dominante pouvant réduire la concurrence sur le territoire belge, une situation préjudiciable pour la Sabena. Le 17 février 1993, la Commission a estimé que la fusion British Airways/Dan Air ne renforce pas une position dominante entravant de manière significative la concurrence en Belgique.

ZAIRE : PRÉOCCUPATIONS EUROPÉENNES

M. Manuel Marin, Commissaire responsable de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, a exprimé les inquiétudes de la Commission européenne à propos de la crise zaïroise. La Commission est préoccupée par le blocage persistant des institutions issues de la Conférence Nationale Souveraine du Zaïre, l'aggravation de la crise économique et sociale et la détérioration continue des conditions de vie des habitants qui découlent de cette situation. La Commission soutient les efforts du gouvernement de Monsieur Tshisekedi qui doit pouvoir prendre les mesures nécessaires pour mettre de l'ordre dans les finances de l'Etat, y compris les fonds qui sont mis à la disposition du président.

La coopération communautaire, suspendue depuis le 22 janvier 1992, ○ ○ ○



Libre circulation: oui mais...

Bruxelles. Aéroport international de Zaventem. Jeudi matin, 7h10. Longues files de passagers aux contrôles des frontières. Vérifications détaillées des passeports. Une heure plus tard, à Londres, avec le décalage horaire, il est 7h30. Pas de contrôles pour les passagers venant d'un pays européen. Londres. Heathrow. Dimanche 20h. Contrôles de sécurité réduits au strict minimum. Deux heures plus tard à Bruxelles, contrôles informatiques pointilleux.

○ ○ ○ pourrait reprendre si elle s'inscrit dans l'optique d'un soutien au processus de démocratisation.

1993, ANNÉE EUROPEENNE DES PERSONNES AGÉES ET DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

L'objectif de cette Année Européenne des Personnes Agées est de sensibiliser l'opinion publique aux changements à venir dans nos sociétés, changements dus au vieillissement de la population européenne. ○ ○ ○

Depuis le 1er janvier 1993, beaucoup de citoyens européens sont frustrés: ils n'échappent pas aux contraintes en matière de contrôle des personnes aux frontières. La technique britannique du "passeport brandi" est loin d'être généralisée aux frontières européennes. Pendant le mois de janvier, les témoignages sur les contrôles ont afflué - plus de 700 plaintes - auprès de l'Euro-Citizen-Action-Service ⁽¹⁾.

A Ostende et particulièrement à Zaventem, les contrôles semblaient avoir redoublé tandis que les encodages d'identification étaient presque systématiques. Sans compter quelques excès de zèle car pour certains contrôleurs "le grand marché, connais pas". Pour sa part, un citoyen néerlandais signa-

lait que si les douaniers avaient disparu aux frontières franco-belges et franco-espagnoles, c'est encore loin d'être le cas aux douanes hispano-portugaises.

Ce sont les Etats liés à l'accord de Schengen qui devront parvenir à un accord garantissant la libre circulation des personnes pour le 1er juillet 1993 aux frontières terrestres et maritimes et pour le 31 décembre 1993 dans les aéroports.

La situation pourrait cependant rapidement évoluer. Le nouveau Commissaire européen, M. Vanni d'Archirafi, chargé du Marché intérieur, se montre optimiste. Les capitaux, les marchandises et les services circulent librement sur le territoire de la Communauté, a-t-il souligné.

Circulation

Les contrôles douaniers sur les bagages et marchandises transportés par les voyageurs se déplaçant entre deux pays de la Communauté ont été supprimés.

Cela concerne tous les types de transports utilisés: qu'ils soient routier, ferroviaire, maritime ou aérien. De même les citoyens-consommateurs sont déjà les grands gagnants de l'ouverture du grand marché. Ils peuvent ramener leurs achats effectués dans un autre Etat membre de la Communauté sans s'arrêter aux frontières, sans déclarer quoi que ce soit à la seule condition que ces achats soient faits pour leur consommation personnelle ou familiale.

Autres changements: plus de formalités pour les déménagements, pour les biens reçus à l'étranger, pour les cadeaux de mariage ou pour apporter l'ameublement dans une résidence secondaire dans un autre pays de la Communauté.

Etudiants

Si la libre circulation des personnes est d'actualité, d'autres difficultés surgissent quotidiennement dans l'espace européen. En septembre dernier, notre rubrique EURODRIT présentait les principes de la libre circulation des étudiants (EURinfo n°168, septembre 1992, p. 10).

Un droit de séjour réglementé avec précision, l'étudiant devant remplir plus ou moins trois conditions: être inscrit dans un établissement reconnu, contracter une assurance maladie et disposer de moyens suffisants pour ne pas devoir solliciter l'assistance sociale de l'Etat membre dans lequel il souhaite poursuivre ses études. La réalité est plus complexe.

Inscription

Pour cet étudiant français voulant suivre des études à l'U.L.B. et se domicilier à Ixelles, ce fut le parcours du combattant. Averti par l'U.L.B., il dut dans un premier temps retourner s'inscrire dans une université française: coût 10.000 BEF.

Ensuite payer les 23.000 francs d'inscription dans l'Alma Mater bruxelloise.

Quant à l'ouverture des compteurs de gaz et d'électricité, elle dépend de l'inscription au Registre des Etrangers de la commune. Il faut obtenir un rendez-vous, par téléphone - très souvent occupé - qui permet la délivrance d'une autorisation d'ouverture.

Outenu financièrement par ses parents, bénéficiant de revenus garantis par une banque française, il lui fallut encore demander à un Belge d'accepter de le

prendre en charge, c'est-à-dire de prendre la responsabilité de payer ses frais de retour en cas d'expulsion. A ce citoyen belge, la commune demande de prouver ses capacités financières, minimum de 700.000 francs de revenus imposables, en exhibant son avertissement-extrait de rôle.

Une modalité administrative inconnue mais comme le précise un fonctionnaire, une décision prise par la Conférence des Bourgmestres de l'agglomération bruxelloise. Une règle sans fondement juridique, appliquée unilatéralement, sans possibilité d'appel. Quatre mois après son arrivée à Bruxelles, il était finalement en règle et devenait un jeune étudiant bénéficiant de la mobilité européenne. □

(1) ECAS

rue Defacqz 1 - B-1050 Bruxelles

Tél. 02/534 51 66 - Fax 02/534 52 75

○ ○ ○ Comme chacun le sait, les personnes âgées occupent une place de plus en plus importante à l'intérieur de la Communauté et leurs attentes se modifient. Durant l'Année européenne, plusieurs thèmes seront abordés.

Parmi eux:

- promouvoir la capacité des personnes âgées de vivre de manière autonome;
- mieux répondre aux problèmes de santé des personnes âgées;
- valoriser la contribution positive des personnes âgées;
- promouvoir la participation active des personnes âgées;
- développer le dialogue et la compréhension mutuelle dans la Communauté pour mieux faire face aux défis du vieillissement.

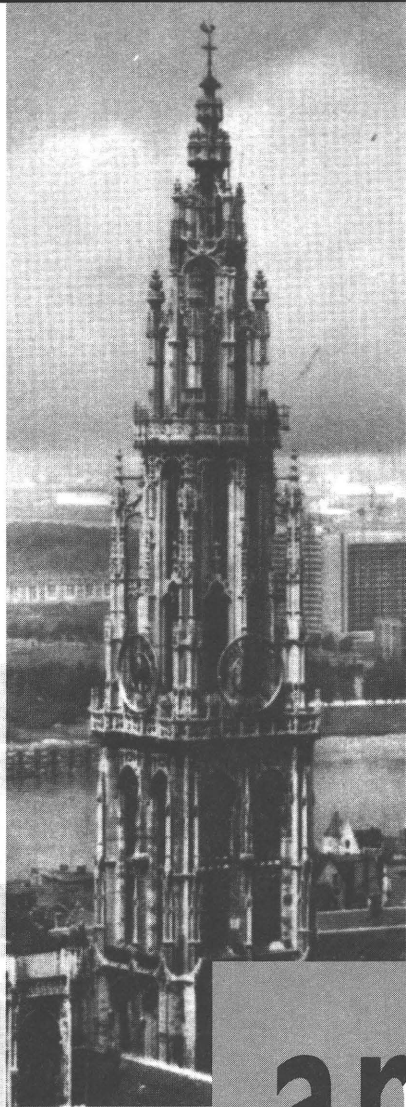
TRAVAUX: DEMANDE DE SUBSIDES EUROPÉENS POUR DES TRAVAUX WALLONS

Le gouvernement wallon a décidé de demander à la Communauté européenne de financer partiellement divers travaux en Wallonie. Cinq projets seront soumis: le tronçon autoroutier Ghislenghien-Hacquegnies (17 km), la liaison entre l'E40 et l'E25 (maillon manquant entre Amsterdam et Milan), des travaux hydrauliques sur le canal du Centre, la construction d'une quatrième écluse au complexe Lanaye et la liaison interfrontalière A28 sur la frontière belgo-franco-luxembourgeoise.

CONSOMMATEURS: OU ACHETER UN APPAREIL DE PHOTO OU UN CAMÉSCOPE?

Pour acheter un appareil photo compact dernier modèle avec super zoom, achetez-le au Luxembourg ou en Allemagne mais évitez l'Italie et encore plus le Portugal. Voici un exemple de





antwerpen 93

Capitale culturelle de l'Europe

Anvers, grand centre du négoce de diamant, ville portuaire infatigable, renouera officiellement dans quelques jours avec son histoire et prendra un nouvel envol en relevant le défi d'être cette année la capitale culturelle de l'Europe. Anvers 93, un événement unique en son genre, vous conduira à travers des dizaines de manifestations de l'opéra aux arts plastiques en passant par la photographie, l'architecture et la musique baroque. Pourquoi ne pas saisir une telle occasion pour mieux se familiariser à la culture européenne, notre culture ?

Adoptée en juin 1985, cette initiative qui désigne annuellement une ville comme centre de la culture européenne avait été pensée par Melina Mercouri, ministre grec de la culture de l'époque. Dans un but avoué d'hommage à la culture européenne et de la représentation de ses richesses, cette action contribue à rapprocher les peuples des Etats membres et à favoriser la collaboration entre ces Etats.

Connaître la culture des autres, n'est-ce pas s'engager d'emblée sur la voie du respect et de la compréhension? Les objectifs d'une telle action sont tant de rendre la culture de la ville concernée plus accessible à un public européen voire même international que de donner une image de l'actualité culturelle européenne.

Dialogue

Depuis 1985, huit villes, dont Athènes, Florence, Amsterdam, Berlin, Paris, Glasgow, Dublin et Madrid en 1992 ont interprété à leur manière ce rôle de capitale culturelle. Cette année, c'est le tour d'Anvers qui opte pour l'art, l'art d'hier et d'aujourd'hui qui se rencontre de la façon la plus vivante possible, l'art comme expression du dialogue, de la réflexion et de la diversité.

Peinture

1993 marque le 400^{ème} anniversaire de la naissance du célèbre peintre baroque anversois, Jacob Jordaens.

Cette exposition qui inaugurera Anvers 93 rassemblera nonante oeuvres, sans compter les dessins, les gravures et une série unique de tapisseries.

"Anvers, histoire d'une métropole" retracera la vie du 16^{ème} siècle et du 17^{ème} siècle lorsque Anvers devient le centre mondial du commerce, de la finance et de la culture.

Sculpture

Au Middelheim de nouvelles sculptures donneront un nouvel élan à ce musée de

sculptures en plein air, unique en son genre. La présentation de la collection sera revue et complétée par les travaux de dix à quinze artistes contemporains de renom (Musée en plein air de sculpture, Middelheim, à partir de juin 1993).

Médias

Cinéma, photographie, vidéo, et nouveaux médias s'articuleront autour d'une double problématique: des questions sur la relation complexe qui existe entre les médias et la réalité seront posées, des produits médiatiques de qualité démontreront visuellement cette relation.

Urbanisme

Le programme urbanisme et d'architecture "ville ouverte" se propose de susciter la réflexion sur la ville mais également d'inviter chacun à s'en imprégner.

Grâce à Anvers 93, un grand nombre d'édifices de grande valeur artistique, témoin inchangé du développement urbain comme la Gare Centrale, le théâtre Bourla, la cathédrale a été restauré.

Musique

A l'écoute de la ville, la musique flamande des XV^e et XVI^e siècles trouvera un décor baroque idéal dans les églises du centre de la ville. Le monde symphonique sera également représenté avec une série de compositeurs européens invités à écrire une oeuvre pour Anvers 93.

Et l'on pourra aussi écouter la musique des cultures qui mènent une vie discrète mais riche à Anvers: le chazanout israélien, le tactocca marocain, le soufi turc, le flamenco espagnol et les ragas indiens qui ouvriront les portes de la musique sans frontières.

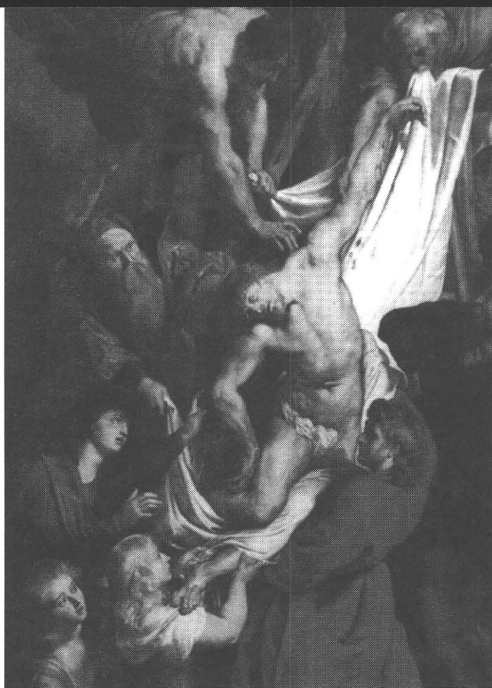
Littérature

Le projet des Cahiers, "Discours et Littérature", est consacré au mot.

Des textes d'environ quatre-vingts auteurs européens et flamands seront rassemblés sous le signe d'Harpocrate, dieu du silence.

Opéra

L'opéra moderne apporte parmi d'autres trois créations, flamandes qui nous feront succomber au charme de ce rituel: "Silent Screams, Difficult Dreams", "Orfeo" et "Red Rubber".



P.P. Rubens, La descente de croix

Danse-Théâtre

Sur scène, les spectacles de danse et de théâtre classique ou contemporain se succéderont alors que l'"Arche", bateau transformé en théâtre flottant, accueillera au cours de l'été les jeunes talents de quinze villes dans le monde. "Zingaro", un sublime opéra équestre, mettra en scène 25 chevaux, un dromadaire, des ânes, des oies, un chœur géorgien et un chœur berbère. Le cirque, le dressage, le théâtre et la musique se rencontreront dans une composition émouvante.

Eurosail

A l'occasion d'"Eurosail 93", une flotte incroyable composée de grands voiliers et de yachts accosteront au coeur de la ville du 14 au 17 août.

antwerpen 93

Bien informé,
vous profiterez mieux
de cet événement exceptionnel.

Des journaux reprenant
le programme détaillé d'Anvers 93,
complété par tous les aspects
pratiques seront mis
à votre disposition
dans les agences CGER de Belgique,
à partir du mois de mars,
ou dès aujourd'hui à:

Antwerpen 93
Grote Markt 29
2000 Anvers
Tél. 03/ 226 93 00

- o o o l'enquête dont vous trouverez tous les résultats dans le guide européen d'International Testing (disponible pour 238 FB à l'Association des Consommateurs, rue de Hollande 13, B-1060 Bruxelles). Avec l'aide du service "Politique des consommateurs" de la Commission européenne, cette enquête a mis en évidence des écarts de prix ahurissants. Le guide compare également le coût de certains appareils photos dans 14 pays européens, mais aussi à Hong-Kong, Singapour, Tokyo, New York. La comparaison est édifiante: les prix en Europe sont en moyenne deux fois plus chers qu'ailleurs dans le monde.

ENVIRONNEMENT: L'ARBRE CACHERA-T-IL ENCORE LA FORET?

Dans les forêts européennes, plus d'un arbre sur cinq est gravement endommagé, avec une perte de feuilles ou d'aiguilles. Un échantillonnage couvrant 83.000 arbres dans les douze Etats membres et sept Etats tiers a permis d'identifier la raison principale de cette détérioration: l'aggravation de la pollution atmosphérique qui provoque une acidification et un appauvrissement des sols forestiers. D'autres facteurs contribuent à cette dégradation, comme par exemple des conditions climatiques extrêmes ou des attaques d'insectes. En Europe centrale et orientale, les dégâts sont encore plus considérables. Le quatrième rapport annuel sur l'état de santé des forêts européennes de la Commission réclame



par Hywel Ceri Jones,

directeur de la Task Force

"Ressources humaines,

éducation, formation

et jeunesse"

à la Commission européenne



Coopération dans l'enseignement et la formation professionnelle

Les dernières longueurs avant la mise en oeuvre du grand marché ont vu la Communauté développer sensiblement son rôle pour soutenir et compléter les investissements en ressources humaines des Etats membres; cette action constitue un auxiliaire essentiel des politiques communautaires dans le domaine économique. Pendant les quatre dernières années, la Communauté a réussi à établir les fondements d'un effort de coopération substantiel et de longue haleine avec les Etats membres dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse. Les noms des programmes COMETT et ERASMUS au niveau universitaire et à présent de PETRA et FORCE en matière de formation professionnelle initiale et permanente sont en passe de devenir des termes d'usage courant dans le vocabulaire de l'enseignement en Europe.

Il faut maintenant pousser plus loin cette réussite, en coopération avec toutes les parties prenantes –aux échelons national, régional et local.

Les secteurs public, privé et associatif se sont tous activement impliqués dans le partage de leur expérience et dans l'élaboration de projets communs à l'échelle de la Communauté. Ce processus volontaire de coopération respecte pleinement la richesse et la diversité des systèmes et pratiques nationaux et régionaux d'enseignement et de formation professionnelle. C'est cette diversité même qui stimule la réflexion sur de nouvelles politiques et de nouvelles pratiques pour l'avenir.

Des avantages économiques et politiques

Le débat actuel sur le traité de Maastricht le montre à l'évidence: les avantages que devrait apporter une telle coopération sont politiques autant qu'économiques. Du point de vue de l'industrie et des entreprises, le besoin pour la Communauté d'investir dans le capital humain s'impose de plus en plus clairement comme une priorité vitale: nous sommes en effet engagés dans un type de société caractérisé par la restructuration et le renouvellement technologique permanents. Mais, en même temps, l'expérience de

ces derniers mois montre tout aussi clairement combien il est nécessaire à la réussite de la construction européenne qu'en créant la Communauté de demain, nous gagnions le coeur des citoyens européens autant que leur esprit.

Développer la coopération et la confiance mutuelle par une action commune dans l'enseignement et la formation professionnelle est l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir un tel changement des mentalités. Cette coopération ne se limite pas aux membres de la Communauté; elle constitue de plus en plus une plate-forme qui permet de partager l'expérience et les connaissances acquises aux quatre coins de l'Europe et dans le monde entier.

Les programmes de coopération communautaire en matière d'enseignement et de formation professionnelle touchent aux racines mêmes de nos sociétés; ils offrent à un éventail très vaste de gens, et notamment à de nombreux responsables de l'Europe de demain, l'occasion d'éprouver, de manière personnelle et créative, la réalité et les avantages de la Communauté.

Des dirigeants aux citoyens

C'est une évidence pour chacun: tous les dirigeants et les décideurs de demain devront avoir maîtrisé la dimension européenne. Mais nous devons aller beaucoup plus loin. Tous les aspects de la vie économique et sociale prennent peu à peu une dimension européenne. Par conséquent, c'est à tous les futurs citoyens de l'Europe que nous devons donner cette occasion de faire l'expérience de la Communauté directement, à la manière et au moment de leur choix, mais dans le contexte de leur formation personnelle, qu'elle soit générale ou professionnelle.

Ainsi se trouvera confirmée et rehaussée la valeur des compétences et de la capacité d'adaptation qui, nous le savons tous, sont essentielles pour les travailleurs de demain; ainsi se trouvera soulignée l'importance que la Communauté attache à de telles qualités pour la réussite du grand marché. □



Allégement des formalités TVA

Dans le nouveau régime européen de TVA en vigueur depuis le 1er janvier 1993, les PME et les organismes –hôpitaux, par exemple– qui ne sont pas immatriculés à la TVA peuvent acheter des alcools, du tabac ou des carburants dans d'autres pays de la Communauté sans changer de statut: une directive "loi européenne" adoptée le 14 décembre 1992 par les ministres des Douze leur évite l'immatriculation à la TVA pour l'achat de produits soumis à des accises (taxes spéciales). D'autre part, pour les produits achetés par une entreprise d'un pays A, membre de la Communauté, dans un pays membre B pour être finalement livrés dans un pays membre C, seule l'entreprise C paie la TVA; les services fiscaux prennent en compte une seule opération de vente au lieu de deux. Là encore, la simplification a été introduite par une directive adoptée par les Douze le 14 décembre 1992. Enfin, les ministres des Douze ont autorisé, le 21 décembre 1992, les gouvernements de huit pays à dispenser les PME de l'obligation de présenter tous les trois mois une récapitulation des produits livrés ou des services rendus dans un autre pays membre. Les pays en cause sont l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les PME bénéficiaires, celles qui réalisent moins de 200 000 ECU par an de chiffre d'affaires (1 ECU = 40 FB) avec des clients d'autres pays de la Communauté; elles ne présenteront leur récapitulatif que tous les six mois ou tous les ans selon les pays. □

Suppression des contrôles vétérinaires

Le 17 décembre 1992, les ministres des Douze ont adopté plusieurs "lois européennes" qui ont permis de supprimer au 1er janvier 1993 les contrôles vétérinaires aux frontières intérieures de la Communauté. D'abord, dans le domaine des viandes fraîches de volailles, les Douze ont décidé de renforcer les contrôles sanitaires dans les exploitations d'origine des produits, de fixer les normes à respecter par les abattoirs, les règles d'inspection et les conditions à imposer aux viandes importées de pays extérieurs à la Communauté. Ensuite, les Douze ont décidé d'organiser

décisions

Compromis sur le grand marché agricole

Pour permettre la libre circulation des produits agricoles dans la Communauté européenne, les ministres des Douze sont parvenus à divers accords sur plusieurs questions qui restaient en litige.

Les ministres ont ainsi décidé de supprimer pour le 1er janvier 1993 les montants compensatoires monétaires (MCM).

Ces sommes sont versées par le budget communautaire pour maintenir la valeur en monnaie nationale des prix agricoles européens en cas de modification des cours des monnaies européennes les unes par rapport aux autres; elles étaient payées au passage des frontières intérieures de la Communauté.

Les ministres ont quand même reconduit, pour deux ans, un mécanisme spécial destiné à empêcher des pertes de revenus agricoles dans les pays dont la monnaie est réévaluée.

Le Conseil des Ministres est parvenu à un accord sur le délicat problème du nouveau

régime "banane" dans la nuit du 12 au 13 février 1993. L'Allemagne, la Belgique, et les Pays-Bas ont voté contre cet accord.

Dans les grandes lignes, l'accord prévoit une limitation des importations des bananes en provenance des pays hors CE et hors ACP à 2 millions de tonnes par an. Sur cette première tranche, un droit de 100 ECU par tonne sera prélevé. Le volume de 2 millions de tonnes sera révisé en fonction de l'évolution de la consommation et des prix. Ce régime s'applique, en priorité, aux bananes importées d'Amérique centrale.

Au-delà de cette première tranche, un droit de 850 ECU par tonne sera appliqué. Les bananes importées des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) bénéficieront d'un droit nul sur leurs exportations traditionnelles de bananes vers la CE.

Par ailleurs, les ministres ont supprimé au 31 décembre 1992 les mesures transitoires dans le domaine agricole dont l'Espagne bénéficie depuis son entrée dans la Communauté et qui auraient dû durer deux ans encore; l'Espagne reçoit en retour des compensations financières. Il n'a pas été possible d'arriver à un accord semblable pour le Portugal, qui se trouvait dans la même situation; cela implique le maintien de certains contrôles entre le Portugal et le reste de la Communauté.

En dernier lieu, les Douze ont décidé de supprimer les restrictions nationales à l'importation des fruits et légumes. □

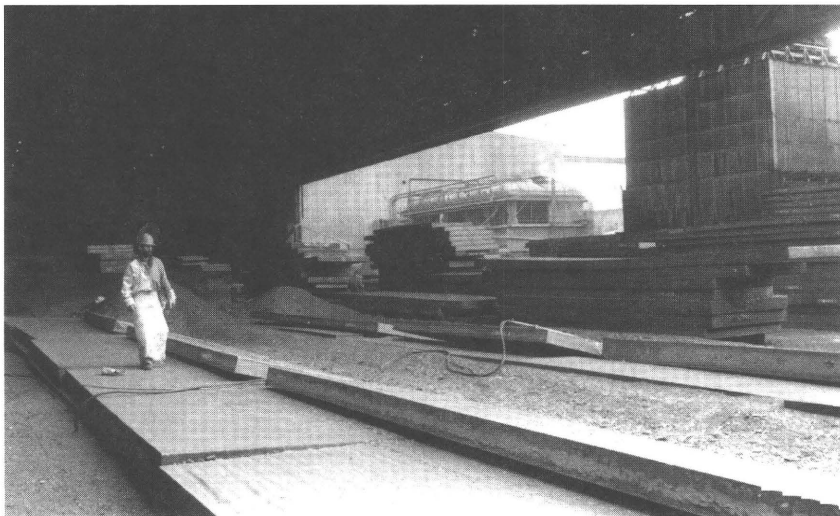


la collecte d'informations sur les maladies transmises à l'homme par les animaux, comme la salmonellose ou la listériose. Dans l'immédiat, les ministres ont prévu une aide financière pour assainir les élevages atteints. En outre, les Douze ont adopté des règles communes de lutte contre certaines maladies animales comme la peste bovine. Il s'agit d'éradiquer ces maladies et en tout cas de les empêcher de se propager. Là aussi, une aide du budget européen est prévue.

Enfin, les Douze ont adopté une "loi" qui soumet à des règles vétérinaires européennes tous les produits soumis à des contrôles vétérinaires nationaux mais restés en dehors des "lois européennes" antérieures. Les petits abattoirs bénéficient de dérogations jusqu'à la fin de 1994. □

Feu vert pour les entreprises communes

Pour encourager la création d'entreprises communes par des firmes de pays différents, membres de la Communauté, la Communauté européenne a décidé le 23 décembre 1992 d'assouplir sa politique de concurrence. Il s'agit de trois types de mesures destinées à favoriser l'intégration économique européenne et la modernisation qu'apportent de nombreuses entreprises communes (joint ventures en anglais). D'abord, un plus grand nombre d'entreprises communes peuvent désormais échapper à l'interdiction des ententes entre entreprises, interdiction inscrite dans le Traité de Rome, la "constitution européenne"; la Commission a en effet élargi



les cas d'exemption, notamment pour les accords portant sur la spécialisation, la recherche, les brevets et le savoir-faire. Ensuite, pour les cas qui ne peuvent pas bénéficier d'une exemption par catégorie, la Commission a adopté des critères déterminant le genre d'opérations qu'elle autorise ou qu'elle interdit. Enfin, la Commission a décidé d'accélérer ses propres procédures afin de faire savoir rapidement aux entreprises concernées de quel côté elle penche – autorisation ou interdiction. □

En bref

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la Communauté européenne ne forme plus qu'un seul marché pour les produits textiles et d'habillement. Les accords que la Commission européenne a achevé de conclure le

20 décembre 1992 avec 27 pays et territoires exportateurs continuent à limiter l'entrée de ces produits dans la Communauté; mais les quotas nationaux appliqués jusqu'au 31 décembre 1992 ont été supprimés. Le 21 décembre 1992, les Douze ont décidé d'appliquer ces accords dès le 1^{er} janvier 1993, en attendant la fin des négociations du GATT.

Les produits et technologies pouvant servir à la fois à des fins civiles et militaires ont été exacts au rendez-vous du 1^{er} janvier 1993: les ministres des Douze ont décidé le 21 décembre 1992 de supprimer les contrôles aux frontières intérieures de la Communauté à la date prévue, malgré l'absence d'une "loi européenne" spécifique. En attendant l'adoption de celle-ci, les Douze effectuent les contrôles sur l'ensemble de leur territoire afin d'éviter des exportations indésirables à l'extérieur de la Communauté.

Les Douze ont maintenant des règles communes sur la limitation des risques pris par les banques et autres établissements de crédit; il s'agit d'éviter que la défaillance de gros clients puisse menacer un système bancaire devenu européen avec le grand marché. Le 21 décembre 1992, les ministres des Douze ont adopté une directive ("loi européenne") qui limite les grands risques à 800% des fonds de l'établissement en cause et qui oblige celui-ci à signaler ces risques aux autorités nationales dès qu'ils atteignent 10% de ses fonds.

Dans le grand marché, les Douze ne contrôlent plus aux frontières intérieures de la Communauté les camions, autocars, péniches et autres bateaux de navigation fluviale immatriculés dans des pays tiers. Leurs ministres ont adopté le 18 décembre 1992 en règlement ("loi européenne") qui prévoit des contrôles "sur l'ensemble du territoire de la Communauté". Par ailleurs, les véhicules et bateaux en cause sont contrôlés systématiquement aux frontières extérieures de la Communauté.

Les ministres des Douze ont adopté le 18 décembre 1992 une directive qui fixe des normes techniques pour les cabines des camions. Objectif: éviter la présence à la surface de saillies aiguës qui pourraient blesser une personne en cas d'accident.

Les substances fréquemment utilisées pour fabriquer des drogues illégales – certains produits chimiques notamment – se trouvent sous haute surveillance dans le grand marché. Les ministres des Douze ont adopté le 14 décembre 1992 une directive qui vise à contrôler leur production et leur vente. □

initiatives

La Commission relance l'ECU

Lancer de nouveaux emprunts en écus; payer les salaires et les frais de déplacement des fonctionnaires européens en écus; enfin et surtout publier un "livre blanc" dressant la liste des obstacles à l'utilisation de l'écu dans les pays de la Communauté. Voilà les trois initiatives que la Commission européenne a annoncées le 23 décembre 1992 et qui devraient relancer l'usage de l'écu, l'unité monétaire européenne composée d'un dosage spécial des monnaies des Douze. L'écu devrait devenir la monnaie unique de la Communauté en 1999 - à l'exception du Danemark et éventuellement du Royaume-Uni - si les Douze ratifient le Traité sur l'Union européenne signé à Maastricht. L'usage de l'écu s'était fortement développé auprès des banques, des entreprises et des épargnants entre le milieu des années 1980 et le printemps 1992. Mais l'écu a subi depuis le contrecoup des turbulences monétaires et la Commission veut stimuler la confiance dans la future monnaie. □

Capitaux libres ici, dérogation là

Les autorités irlandaises ont supprimé les dernières mesures de contrôle des changes avec effet au 1er janvier 1993. De son côté, la Banque du Portugal a décidé le 16 décembre 1992 de libérer totalement les mouvements de capitaux avec les autres pays. Dans le reste de la Communauté européenne, les mouvements des capitaux avaient déjà été libérés auparavant. Une seule exception: la Grèce, autorisée par les ministres des Douze, le 21 décembre 1992, à maintenir jusqu'au 30 juin 1994 des restrictions sur les mouvements de capitaux - argent, prêts et opérations sur des comptes à l'étranger. □

pme

La relance passe par les PME

La reprise économique en Europe ne se fera pas sans les PME; elle devra même, pour réussir, mobiliser ces entreprises. A partir de cette constatation, la Commission européenne a proposé aux Douze, le 23 décembre 1992, de donner un coup d'accélérateur à toute une série d'actions et de services en faveur des PME: Euro Info Centres, réseaux de coopération inter-entreprises, actions pour la sous-traitance, simplification des formalités administratives, pour ne citer que quelques exemples. Cette accélération prendrait la forme d'un plan d'action de quatre ans, qui démarrerait dès cette année, alors que le programme d'action PME en cours prend fin le 31 décembre 1993. Ce plan se situerait dans le contexte des mesures communautaires de relance de l'économie annoncées par les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze au Conseil européen d'Edimbourg le 12 décembre 1992. En même temps, la Commission a proposé aux Douze un ensemble de mesures pour la période 1994 à 1997, mesures destinées à prendre la suite de l'actuel programme en faveur des PME, dans de nombreux domaines: artisanat, petites entreprises, entreprises du commerce et de la distribution, coopératives, mutualités et associations. Les deux propositions constituent un seul programme en deux volets en faveur des entreprises. □

Un observatoire pour les PME

Jusqu'à présent, la Commission européenne ne disposait pas d'un instrument spécifique pour réaliser une photographie d'ensemble des PME de la Communauté. Elle a comblé cette lacune en lançant, en décembre 1992, l'Observatoire pour la petite et moyenne entreprise. Celui-ci regroupera douze organismes nationaux spécialisés dans l'analyse des PME; il constituera un réseau européen, chargé notamment d'améliorer la connaissance de la place des PME dans l'ensemble des entreprises, d'étudier l'environnement des PME et de l'artisanat, et d'évaluer leurs perspectives de développement dans un grand marché sans frontières. Cet observatoire fournira un outil d'analyse très utile pour la relance de l'économie européenne. □

Délais de paiement: un problème européen?

Face aux graves préoccupations des entreprises quant à l'allongement des délais de paiement dans les transactions commerciales, les services de la Commission européenne ont constitué un dossier bien fourni sur les aspects économiques et juridiques du problème. A partir de là, la Commission a élaboré un document de travail. Objectif: ouvrir un vaste débat avec toutes les parties intéressées - entreprises, organisations diverses, gouvernements nationaux - pour savoir s'il faut prendre des mesures à l'échelon européen.

La Commission constate que l'allongement des délais de paiement entraîne pour les entreprises - surtout les PME - une détérioration de la situation financière et des charges administratives accrues (suivi des créances, mesures de recouvrement, procédures judiciaires...).

Ce problème compromet également le succès du grand marché: en effet, les différences existant entre les Douze quant aux pratiques de paiement des entreprises et des autorités publiques et quant aux lois applicables risquent de décourager les PME désirant vendre "sans frontières".

Au cas où la dimension communautaire du problème se trouverait confirmée, la Commission pourrait prendre certaines mesures. Mais il n'est pas question de "réglementer" ni d'"uniformiser" les délais de paiement. Le document de travail suggère des initiatives, tant juridiques que pratiques, dans le plus strict respect de la liberté contractuelle. Par ailleurs, vu l'importance économique des marchés publics - 15 % du produit intérieur brut de la Communauté - le document suggère, pour réflexion, diverses mesures spécifiques: meilleure information sur les règles en vigueur, introduction d'un délai maximum, paiement plus rapide des sous-traitants, paiement automatique d'intérêts de retard par les autorités publiques.

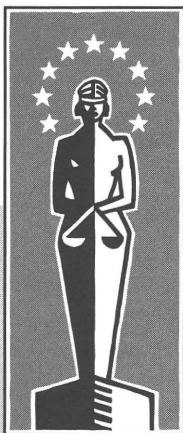
Les parties intéressées peuvent soumettre leurs commentaires avant le 31 mai 1993.

Pour toute information, on peut s'adresser à la Commission européenne à Bruxelles: DG XXIII A/1 - fax: (32-2) 295-97-84. □

Time Sharing

Une ébauche de réglementation au niveau européen

Ces dernières années ont vu se développer une formule nouvelle de vacances appelée "time sharing". Celui-ci n'est pas juridiquement réglé par une loi et donne lieu à des quiproquos et même à des illégalités. Une proposition de directive à la Commission européenne constitue un premier pas pour protéger le citoyen européen en la matière.



EURODROIT à votre service

Vous pouvez
contacter
Eurodroit
par téléphone
au (02) 295 94 78
tous les jeudis
de 14h à 18h.

Toute demande
d'information
écrite peut
être adressée à:

EURODROIT
rue Archimède 73
1040 Bruxelles.

Entretiens
individuels
sur rendez-vous.

Acheter ses vacances

La formule du time sharing est d'origine anglo-saxonne et donne le droit à l'acheteur de jouir d'un appartement ou d'une maison pour les vacances et ce, pendant une durée limitée de l'année.

Le droit à la jouissance est acheté pour une ou plusieurs semaines et peut être exercé plusieurs années, voire même pour la vie. Le prix d'achat dépend de plusieurs facteurs dont, entre autres, le standing du logement, sa situation, la période de jouissance et la durée de jouissance annuelle.

Des bourses d'échange permettent aux acheteurs d'échanger leur droit de jouissance. Cela permet à l'acheteur de ne pas devoir passer toujours ses vacances dans le même endroit et d'échanger son "appartement" d'Ibiza contre un autre situé en Italie.

De tels contacts de time sharing ont le plus souvent un caractère transfrontalier et ont une incidence sur la libre circulation des personnes, des services et du capital et ce, surtout dans les pays où les citoyens sont en manque de soleil, de beau temps et de chaleur. Le régime juridique du time sharing est moins évident à cerner et à définir, d'autant plus que les règles applicables en la matière varient dans les différents Etats membres.

Proposition de directive

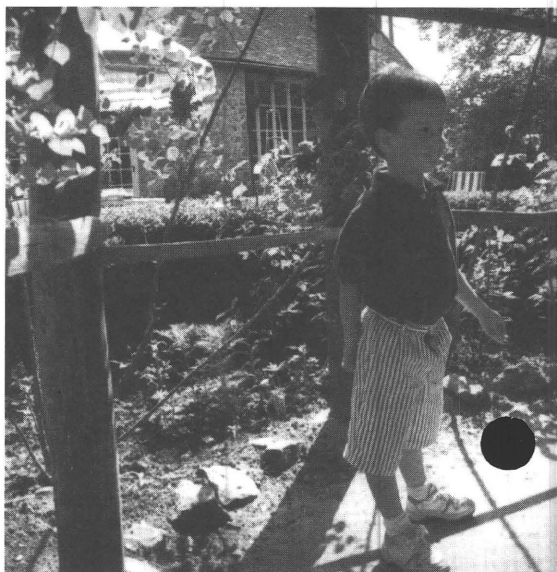
A la demande expresse du Parlement européen, la Commission a introduit une proposition de directive "concernant la protection des acquéreurs dans les contrats portant sur l'utilisation de biens immobiliers en régime de jouissance à temps partagé". Cette proposition de directive prévoit un socle commun de dispositions spécifiques applicables dans toute la Communauté (JO CE, n° C 222 - pages 5 à 9) et qui visent à protéger le consommateur.

La protection proposée est basée sur trois points fondamentaux:

- 1 Le vendeur doit fournir au consommateur des informations. Le candidat-acheteur doit recevoir un contrat écrit dans une langue qu'il déclare connaître. Le contrat doit contenir les informations précises relatives au bien immobilier et aux installations communes (piscine, sauna, tennis, golf et autres).
- 2 Les informations mentionnées ci-dessus doivent figurer dans le contrat et être garanties par le vendeur.
- 3 A compter de la date de signature du contrat, l'acheteur a le droit d'annuler le contrat pendant une durée de 14 jours. Ce droit d'annulation est porté à 28 jours lorsque le bien immobilier est situé dans un autre Etat membre que celui où l'acheteur a sa résidence habituelle. Le délai d'annulation doit permettre à l'acheteur de se faire une idée des obligations qui découlent du contrat.

Bien que la directive ne soit pas encore applicable, elle peut inspirer les personnes désireuses de conclure de tels contrats.

Jan Van hoof



au jour le jour

6 janvier - BRUXELLES

Entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne présidée par Jacques Delors.

19 janvier - GENEVE

Réunion du comité de négociations commerciales du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) pour un bilan de l'Uruguay Round.

21 janvier - BRUXELLES

La capitale belge devient aussi un lieu de travail des parlementaires européens. En plus des réunions de nombreuses commissions, trois sessions s'y dérouleront en 1993 et six en 1994. Première session à Bruxelles: 9 et 10 juin prochains.

22 janvier - UEO

Le secrétariat de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) s'installe à Bruxelles. Créée il y a 46 ans, regroupant 15 pays dont les 12 États membres de la Communauté (le Danemark et l'Irlande ayant un statut d'observateur), l'UEO a été désignée par le Traité de Maastricht comme l'instrument de promotion de l'identité européenne de défense et comme un moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique.

26 janvier - ENVIRONNEMENT

Réunion des ministres de l'environnement de la Communauté et des responsables gouvernementaux des transports maritimes à la suite de la catastrophe du Braer au large des îles Shetland.

27 janvier - SURTAXES

La décision des Etats-Unis de surtaxer les importations d'acier de dix-neuf pays a provoqué une réaction immédiate et des protestations de la CEE et du Japon.

1 février - ELARGISSEMENT

Première réunion sur l'élargissement de la Communauté en présence des ministres des affaires étrangères et des représentants de gouvernements de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande.

2 février - STRASBOURG

Devant l'assemblée du Conseil de l'Europe, M. Helmut Kolh, Chancelier allemand, plaide pour une véritable politique étrangère commune aux Douze.

3 février - COUP DE FORCE

Sir Leon Brittan, commissaire européen chargé des affaires économiques extérieures de la Communauté a qualifié de "coup de force

unilatéral", la menace de représailles commerciales américaines en matière de marchés publics, une décision annoncée par la nouvelle administration Clinton.

11 février - CE-USA (suite)

Sir Leon Brittan obtient à Washington un geste de bonne volonté de l'administration américaine qui demandera au Congrès le renouvellement de la procédure de négociation de l'Uruguay Round.

13 février - BANANES

Réunion des ministres européens de l'agriculture qui trouvent un accord commun sur le marché de la banane et limitent les importations de bananes latino-américaines.

15 février - ECO-FIN

Réunion à Bruxelles du Conseil des Ministres "Economie-finances" pour relancer la croissance en Europe.

22 février - SAN SALVADOR

Réunion ministérielle Communautés européennes/Amérique centrale pour la signature d'un accord de coopération. □

o o o

une augmentation de la surveillance permanente et un système moderne de surveillance.

Il s'agit de sauver le patrimoine forestier du Vieux Continent.

ENVIRONNEMENT: INTERDICTION DES CFC POUR 1995

Les ministres de l'environnement des Douze sont rapidement tombés d'accord pour anticiper au 1er janvier 1995 la date limite d'utilisation des CFC (chlorofluocarbone) et d'autres gaz utilisés dans les systèmes de réfrigération. Ces gaz sont considérés par les experts comme les grands responsables de la réduction de la couche d'ozone protégeant la planète et les êtres humains des rayons ultra-violets. □

Les Euro Info Centres

Le Projet Euro Info Centre (EIC) a été mis en place en 1987 en vue de fournir aux entreprises européennes, particulièrement les petites et moyennes entreprises, un meilleur accès à l'information communautaire. Après une période d'essai de 2 ans (1987-1989) et plus de trois ans d'expérience, le projet atteint aujourd'hui sa vitesse de croisière. La formule est connue des entreprises.

Le réseau compte presque 200 centres d'informations et 16 antennes répartis sur tout le territoire de la Communauté, dont les 8 "euro-guichets" installés

dans les nouveaux Länder de l'ex-RDA. Les 14 EIC belges sont parmi les plus dynamiques du réseau. Les EIC fournissent des informations sûres et en permanence actualisées sur tous les aspects des politiques, réglementations et programmes communautaires pouvant intéresser les entreprises, afin qu'elles puissent profiter au mieux des opportunités offertes par l'ouverture du marché unique européen. Chaque Euro Info Centre agit en tant qu'entité autonome dans le cadre d'une structure d'accueil implantée au niveau local. Ces structures d'accueil peuvent être des chambres

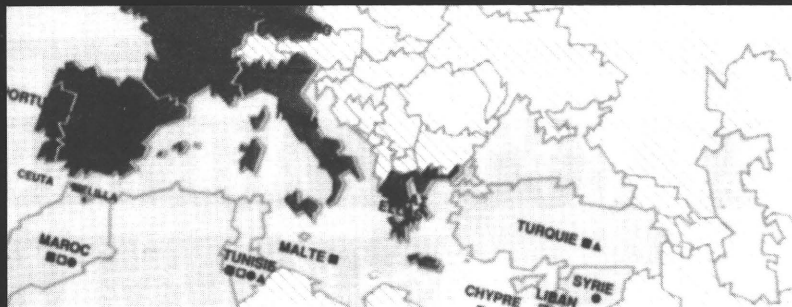
de commerce, des agences de développement régionales, des banques. Le projet est mené par la Direction Générale XXXIII de la Commission (Politique d'entreprise) qui fournit une assistance à chaque Centre ainsi qu'une variété de services dont la mise à jour régulière de la documentation communautaire, l'accès à différentes banques de données, l'appui de spécialistes pour résoudre des questions complexes et la formation du personnel.

Des informations actualisées

En premier lieu, les EIC offrent des services d'infor-

o o o





La Communauté européenne et le Tiers Monde

Aide au développement- Commerce- Produits de base

De l'Afrique avec laquelle une coopération a été développée dans les années cinquante, la Communauté a peu à peu étendu ses relations aux pays du bassin méditerranéen, puis à l'Asie et l'Amérique latine. La politique communautaire de coopération s'étend à présent à l'ensemble du Tiers Monde, dont quelque 115 pays sont liés à la CE par des accords de coopération au développement ou économique, selon les niveaux de développement. Inspirée par l'histoire, cette politique comporte aussi

de fortes motivations économiques, qui sont à l'origine de sa création, et rendent son essor nécessaire. L'interdépendance et les intérêts mutuels en jeu entre la CE et les PVD sont particulièrement illustrés par les données récentes de l'aide au développement, des échanges commerciaux et des niveaux de production de produits de base. □



Une carte des accords de coopération est disponible au Bureau en Belgique de la Commission européenne, rue Archimède 73 à 1040 Bruxelles.

o o o mation et de conseil pouvant intéresser directement les dirigeants d'entreprises. La plupart des questions concernent la politique de la CE, les programmes de recherche et développement, les instruments financiers et le droit des sociétés. Grâce à leurs contacts entre eux, les EIC ont en outre la possibilité sur la législation nationale et les pratiques commerciales des autres Etats membres. Les Centres sont plus que des informateurs; ils encouragent aussi activement les entreprises locales à s'intéresser aux affaires communautaires par l'intermédiaire de publications, séminaires ou participation à des expositions. De plus, par leur position privilégiée, les EIC sont en mesure d'identifier et

transmettre à la Commission les problèmes et préoccupations des entreprises au niveau européen, ce qui va permettre de mieux coordonner les politiques en la matière. Enfin, les EIC permettent de faciliter et stimuler la coopération transnationale entre entreprises. Grâce au BC-Net (Business Cooperation Network) et ses correspondants, les Centres peuvent aider les entreprises à identifier des partenaires potentiels dans d'autres Etats membres et favoriser ensuite leur coopération.

EURO INFO CENTRES à Bruxelles et en Wallonie

E.I.C. Arlon
8 avenue Nothomb
6700 Arlon
Tel: 063/22 72 46;
Fax: 063/22 65 84

E.I.C. Bruxelles
500 avenue Louise
1050 Bruxelles
Tel: 02/648 58 73
Fax: 02/640 93 28

E.I.C. Charleroi
1B avenue Général Michel
6000 Charleroi
Tel: 071/33 14 60
Fax: 071/32 86 76

E.I.C. Eupen
17 Gospertstrasse
4700 Eupen
Tel: 087/74 22 12
Fax: 087/55 24 15

E.I.C. Liège
28-30 boulevard d'Avroy
4000 Liège
Tel: 041/23 38 40
Fax: 041/22 19 76

E.I.C. Mons
50 rue de Nimy, 7000 Mons
Tel: 065/31 93 10-11-12
Fax: 065/34 80 96

E.I.C. Namur
2 avenue Sergent Vrithoff
5000 Namur
Tel: 081/73 52 09
Fax: 081/23 09 45

E.I.C. Tournai
75 rue Beyaert, 7500 Tournai
Tel: 069/22 11 21;
Fax: 069/21 27 84



Robert Schuman

"La vague des nationalismes ne pourra être conjurée que par une politique constructive et collective, dans le cadre de laquelle chacun trouvera son compte, grâce à une solidarité effective des intérêts et des efforts."

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes.

73, rue Archimède
1040 Bruxelles
Tél.: (02) 295 38 44

photos

p. 1: CE
p. 2: L. Vandecruys
p. 4: Agence Thema
p.2 à 7: J.-M. Vantournhout
p.11-14: J.-M. Vantournhout
p. 10: CE

illustrations

p.10-14: Signé Lazer (F.Point)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission - La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA - Bruxelles-Luxembourg 1993
CC-AH-93-002-FR-C

design by Signé Lazer